

Étaient présents :

Alice AMELIN – Jean-Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Étaient absentes excusées :

Paulette LAPRIE - Nicole DUCHESNE

Secrétaire de séance :

Sandra BOUSQUET.

Avant l'ouverture de la séance, une étudiante de l'ESPE Aquitaine (université de Bordeaux) qui fait un master des métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (pratique et ingénierie de la formation) présente l'étude faite par un groupe de 13 étudiants, dans le cadre de leur cursus, pour un avant-projet d'agenda 21 de la Commune. Sur la base d'une projection et d'un document remis à tous les élus, elle présente les grandes lignes des enjeux, de la démarche globale et des objectifs de l'agenda 21, le diagnostic territorial et les actions identifiées selon les finalités retenues (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, épanouissement de tous les êtres humains, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables). Il apparaît que la Commune fait du développement durable depuis plusieurs années sans « vraiment » le savoir. Le but d'un agenda 21 est d'assurer la cohérence d'une volonté politique à décliner en actions visant une cohésion des territoires. L'étude menée permettra aux élus une meilleure lecture de ce qui est fait, d'apprécier la cohérence de ce qui reste à faire, leur donne l'envie de poursuivre la démarche sur des questions relevant de l'avenir de la planète, de mettre en perspective le rôle de chacun, même le plus petit acteur, de faire de la pédagogie auprès de la population et de faire évoluer les mentalités. Ce travail est une base très utile aux élus qui tiennent à remercier le groupe d'étudiants et leurs professeurs pour leur apport.

Le Maire a demandé également à ce que le nouveau site internet de la Commune soit présenté au Conseil avant sa mise en ligne. Françoise CASSAGNE fait un parallèle entre les informations accessibles sur le site actuel et celles du nouveau et entre les nouvelles fonctionnalités. D'un point de vue esthétique le Conseil trouve le nouveau site très cohérent avec la charte graphique déjà choisie. L'apport de rubriques d'archives sur les grands dossiers et d'un intranet permettant aux élus l'accès à des documents est très apprécié. À la suite de cette présentation le Conseil valide ce nouveau site qui sera mis en ligne dès le lendemain matin et remercie l'agent de son important travail de qualité.

Avant d'ouvrir la séance le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- ✓ Election d'un conseiller communautaire supplémentaire
- ✓ Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'action de coopération avec la ville de Tubas
- ✓ Le transfert de la bibliothèque municipale dans les locaux de l'école
- ✓ L'accueil d'un jeune en service civique en Mairie pour la mise en place d'un agenda 21

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil du 8 janvier 2015.

ÉLECTION D'UN 4^{ème} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Un courrier du Préfet est arrivé aujourd'hui notifiant la modification de la composition du Conseil Communautaire de la CDC des Coteaux Macariens à la suite du décès d'un conseiller et de l'invalidation de l'élection d'un autre conseiller de la Commune de St André du Bois. En effet, la Loi prévoyait que la représentation des Communes au sein des Conseils Communautaires devait répondre à une proportionnalité démographique sauf accord local, ce qui a été le cas ici. Or le Conseil Constitutionnel saisi d'une question prioritaire a déclaré que la rupture d'égalité entre collectivités qui résulte de ces accords locaux, n'était pas constitutionnelle. De ce fait la composition du conseil communautaire doit être modifiée à l'occasion des élections complémentaires de St André du Bois, passant de 30 à 32 membres et attribuant des élus supplémentaires à Caudrot, Saint Maixant et St Pierre d'Aurillac. Cette décision confirme la discussion qu'avait alors eue le Conseil et les propositions qu'avait fait la Commune juste avant les élections municipales. Le Maire est particulièrement satisfait de cette décision du Préfet réaffirmant la force de la loi et laissant augurer la fin de manœuvres politiciennes qui ne grandissent jamais leurs instigateurs. Il souligne le « clin d'œil » et la finesse du hasard qui, à la suite du décès de Serge LE BARO, permet aujourd'hui au Conseil de St Pierre d'Aurillac d'élire sa nièce, Myriam BELLOC, comme conseillère communautaire supplémentaire assurant pas là même la parité des représentants de la Commune au Conseil

Communautaire redonnant ainsi une représentation légitime à la population de la Commune. L'élection se déroule au scrutin secret sur la base de la seule candidature de Myriam BELLOC qui avait été précédemment élue remplaçante et qui reçoit la totalité des suffrages exprimés soit 13 voix.

BAISSE DE LA DGF (dotation globale de fonctionnement) ET MOTION DE L'AMF

L'Association des Maires de France a mis en place un simulateur des diminutions de la DGF programmées par l'État entre 2014 et 2017. Une baisse de 7.671 € en 2014 laisse la place à une diminution de 18.917 € pour chacune des 3 années à venir, soit une baisse totale de 64.421 € au total ce qui correspond à plus de 20% d'augmentation des impôts locaux. Dans les économies prévues par l'État c'est le « bloc communal » qui supporte les plus gros efforts et les communes en particulier alors qu'elles constituent le principal investisseur et donc un moteur économique essentiel en particulier en milieu rural. Le Conseil dénonce la volonté politique, la même que celle qui met le département en difficulté, de priver des collectivités locales de moyens pour les obliger à se regrouper ou à disparaître. Il tient à réaffirmer l'utilité démocratique, sociale et économique des Communes ainsi que son refus d'accepter les décisions prises dans le but de privatiser des pans entiers de services publics et d'obliger les communes à supprimer emplois et services. Il souhaite alerter la population de cette situation à l'occasion du budget 2015 et lui demander de le soutenir dans sa lutte. Le texte de la motion proposée par l'AMF est moins combattif et plus consensuel puisqu'elle demande : un réexamen du plan de réduction des dotations, l'arrêt immédiat des transferts de charges sur les Communes et des mesures normatives qui sont source d'inflation des dépenses pour les communes et une réunion d'urgence d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour revoir les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. Le Conseil prendra certainement dans un avenir proche des positions plus radicales mais adopte la motion de l'AMF afin d'apporter son soutien aux nombreuses autres communes qui réagissent pour leur survie.

TRANSFERT DE LA MAISON DU TAMON

Le Maire rappelle l'historique de ce dossier qui fait l'objet d'un blocage de la CDC depuis plusieurs années. Un accord avait été trouvé avec l'exécutif et les services de la CDC mais n'a pas été présenté lors de la réunion de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées le mois dernier. La position adoptée alors a été une double punition : perte du loyer et diminution de l'allocation de compensation (taxe professionnelle) ! Et ceci malgré les preuves de bonne volonté de la Commune qui acceptait de mettre à disposition en plus le terrain acheté à côté du centre et les locaux de l'école maternelle pour les vacances scolaires. Devant ce blocage le Maire, persuadé que cette position est volontaire et destinée à nuire tant à AVL qu'à la Commune, a donc pris la position suivante, confirmée par le conseil unanime : mise à disposition impossible dans ces conditions, vente à la CDC à partir d'une estimation des domaines puisque la CDC a acheté le terrain de Bertric pour construire l'autre centre. Une des conséquences sera le refus d'accepter des enfants au CLSH à St Pierre d'Aurillac géré par AVL puisque la CDC va équilibrer les places avec le CLSH de Verdélais géré par le CVLV. Le Conseil expliquera alors aux familles les raisons de cette impossibilité et soutiendra leur colère de ne pouvoir choisir le centre pour leurs enfants.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLECTIF SOLIDARITÉ AL QARARA

Les contraintes de la comptabilité publique rendent impossible l'achat chez certains fournisseurs comme cela a été le cas pour certains cadeaux offerts à la délégation de Tubas venue récemment. Cette situation s'était déjà présentée l'année dernière et l'association Collectif Solidarité Al Qarara prenait en charge ces achats que la Commune lui remboursait ensuite par une subvention exceptionnelle. Cette année cette somme s'élève à 125,30 € qui sera prévue au budget en supplément de la subvention de fonctionnement habituelle.

BATIMENT DE L'ESPACE LA CARREYRE

Le Pétanque Club de St Pierre d'Aurillac a sollicité l'attribution du bâtiment des anciens sanitaires du camping pour organiser ses activités et la révision de la charte d'utilisation qui avait été signée lors de sa rénovation entre plusieurs associations (SPCC Pétanque à l'époque, AVL, les Sous Fifres et l'Association des Parents d'Élèves). Le Maire a donc provoqué une nouvelle rencontre pour avoir l'avis des autres utilisateurs réguliers et potentiels et il n'y a pas eu d'opposition puisqu'aujourd'hui ce bâtiment est quasi exclusivement utilisé par le Club. Le Maire a précisé que la gestion du bâtiment était à bien différencier de l'espace La Carreyre qui, lui, doit rester à la disposition de tous (associations et population). En échange de cette affectation le Club propose de prendre en charge l'entretien du bâtiment et du boulodrome, la consommation d'eau et d'électricité, la Commune installant 2 convecteurs électriques et les compteurs nécessaires en augmentant la subvention annuelle des consommations actuelles. Il est précisé que celles-ci ne peuvent être évaluées précisément puisque le compteur était jusque-là unique tant en eau qu'en électricité. Compte tenu de la situation budgétaire de la Commune mais également de la volonté de ne pas dégrader davantage les conditions de fonctionnement des associations dont certaines sont déjà mises à mal, le Conseil mandate le Maire et le 1^{er} Adjoint pour poursuivre la négociation avec le Pétanque Club sur une base de confiance réciproque et de prudence financière.

MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DES LOCATIONS DIVERSES

Les problèmes rencontrés en 2014 lors de l'installation des forains ont amené le Comité des Fêtes à ne plus vouloir gérer cet aspect de la fête locale et à demander au Maire que ce soit la Commune qui le prenne en charge. Pour ce faire le Maire propose au Conseil qui l'accepte :

- ✓ De limiter le nombre de places à attribuer
- ✓ De fixer les critères assurant la variété des activités proposées
- ✓ D'être vigilant sur les autorisations d'installation
- ✓ De fixer les tarifs des droits de place forfaitaire pour les jours de fête (100 € pour les manèges importants comme les auto-tamponneuses et 30 € pour les plus petits, tarifs pratiqués à St Macaire)
- ✓ De rattacher ces recettes à la régie existante pour les locations (restaurant scolaire, tente, sonorisation...) et de nommer Patrick TAUZIN régisseur Adjoint pour qu'il se charge du placement et de l'encaissement des droits sur le terrain
- ✓ D'organiser cette implantation seulement la 1ère année et d'envoyer un courrier le plus clair et précis possible aux forains demandeurs
- ✓ De trouver une solution avec l'association des parents d'élèves pour les traditionnels tours de manège gratuits que les forains offraient en contrepartie de la gratuité des emplacements.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AQUITAINE POUR L'ACTION DE COOPÉRATION AVEC TUBAS

Le Conseil autorise le Maire à présenter un dossier de demande d'une subvention de 20.000 € pour la poursuite de l'action assainissement avec Tubas dans le cadre des appels à projets 2015 de la Région Aquitaine.

TRANSFERT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE

À la demande des enseignants et avec l'accord des bénévoles qui gèrent *lapetittemédiathèquedesaintpierre*, le Conseil valide le transfert de ce service dans la bibliothèque construite à l'école dans le cadre de l'opération d'agrandissement et d'aménagement inaugurée la semaine dernière. Toutes les dispositions seront prises pour ce transfert se réalise pendant les vacances scolaires de Pâques et que la bibliothèque puisse fonctionner normalement dès la rentrée des classes.

ACCUEIL D'UN JEUNE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

À la suite de la présentation en début de séance, le Conseil donne un accord de principe à l'accueil d'un jeune dans le cadre du service civique national pour aider la municipalité dans la mise en place d'un agenda 21 et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à conclusion de cette action.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h50.